



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

Plus de 14.000 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes

Le Secrétaire général

54/2023



Bruxelles, le 18 décembre 2023

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2023 À BRUXELLES**

La Présidente ouvre la réunion et constate qu'elle ne réunit pas les deux tiers des membres de l'Association. Elle convoque une nouvelle Assemblée générale qui statue définitivement et valablement sur la proposition quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La Présidente ouvre la nouvelle réunion de l'Assemblée générale et souhaite la bienvenue aux participants dans la salle et aux membres qui suivent les débats à distance. Elle remercie par avance les interprètes.

Elle constate la présence de 63 participants et 56 membres représentés.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

Approbation des deux PV de l'AG du 27 avril 2023

Les deux PV sont adoptés à l'unanimité.

Modification des Statuts

La Présidente présente O. Le Boulangé, conseiller juridique, qui a élaboré le projet initial et a conseillé la Présidente.

La Présidente présente la proposition du CA portant sur la modification des Statuts, rendue obligatoire par la législation belge (Code des sociétés et de associations), en attirant l'attention des participants sur les modifications rendues nécessaires du fait de cette législation.

Lors de la discussion il est apparu que

- Le premier alinéa de l'article 10 des statuts actuels manque dans la proposition ; il est décidé de l'inclure
- Au dernier alinéa de l'article 13, il manque le mot « projet » ; il est décidé de l'ajouter
- L'article 14 doit être reformulé comme suit : ajouter à la fin du premier alinéa : « Les membres de l'Organe d'administration sont nommés à la majorité des suffrages exprimés pour une durée de trois ans renouvelable. » Vient ensuite la seconde phrase du 3^{ème} alinéa. Le second alinéa est inchangé.

*15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Ireland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg
- Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom*

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, 1049 Bruxelles-Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise: 0408999411

- A l'article 30, 3^{ème} alinéa, il y a lieu de supprimer le mot « seuls ».

La Présidente précise que le texte une fois adopté fera l'objet d'un toilettage typographique.

La Présidente met au vote l'ensemble du texte tel qu'amendé en séance :

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 115, ce qui représente plus des deux tiers des voix des présents et représentés.

Après l'adoption, il est décidé de féminiser les détenteurs de fonction.

Autres questions soulevées par des adhérents.

Pas d'autres questions.

Questions diverses

Pas de points divers

La Présidente remercie tous les participants et invite ceux qui sont dans la salle à se rendre à la réception dans les salons du Sofitel voisin.

Didier HESPEL